



# Règlement intérieur Montjoie Badminton

**1 :** L'adhésion au Club de Montjoie Badminton n'est effective qu'après présentation du dossier d'inscription complet, comprenant notamment le questionnaire de santé médical inclus dans le dossier d'inscription et le règlement de la cotisation annuelle d'adhésion non remboursable.

**2 :** Toute personne désirant essayer le badminton pourra bénéficier de deux séances offertes après autorisation d'un membre du Conseil d'Administration. Chaque adhérent peut inviter une personne de son choix pour une seule séance découverte de la pratique du badminton.

**3 :** Tous les adhérents sont licenciés à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) et bénéficient automatiquement de l'assurance de base qui y est rattachée. Ils peuvent toutefois souscrire des garanties complémentaires, la demande devant être faite le jour de l'inscription.

**4 :** Chaque créneau est encadré par un ou plusieurs référents de salle, il est chargé de l'organisation du créneau et de son bon déroulement. Toutefois, il pourra exceptionnellement, en cas de nécessité, déléguer momentanément ses fonctions à un joueur adulte du Club.

**5 :** Aucun adhérent mineur ne pourra être inscrit sans autorisation parentale ou du tuteur légal.

**6 :** En dessous de 15 ans, l'enfant doit être accompagné d'un membre de sa famille qui est inscrit également au club. Seuls les mineurs de 15 ans et plus peuvent participer à l'entraînement non accompagné.

**7 :** Chaque adhérent se doit de participer à l'activité par le montage des poteaux et filets et à leur démontage et rangement en fin d'entraînement.

**8 :** Une tenue de sport complète et décente est recommandée et des chaussures de salle non marquantes sont obligatoires.

**9 :** Chaque adhérent se doit de respecter et de prendre soin du matériel qui lui est confié (poteaux, filets, raquettes, volants,...) ainsi que les locaux mis à disposition. Il est demandé à chacun de laisser la salle et les vestiaires propres et de ramasser et jeter tous les déchets et autres débris.

**10 :** Chaque adhérent comprend qu'il représente le Club et ses valeurs, et se doit donc d'avoir en toutes circonstances une attitude fair-play et conviviale, que ce soit pendant les créneaux horaires hebdomadaires ou pendant les rencontres internes ou externes.

**11 :** Chaque adhérent est convié à diverses manifestations tout au long de la saison sportive et peut être amené à participer à leur organisation et à leur bon déroulement.

**12 :** Les modifications éventuelles d'horaires, ou l'annulation ponctuelle de certains créneaux, souvent indépendantes de la volonté du Conseil d'Administration, seront annoncées par e-mail et sur la page Facebook du club.

**13 :** Chaque joueur doit respecter le règlement intérieur du club. Le club se réserve le droit d'exclure un joueur en cas de non-respect des règles (sans remboursement de la cotisation).

**14.** En raison, des surfaces octroyées, du nombre de terrains et de créneaux horaires dont le club Montjoie Badminton dispose, la jauge maximum de ses adhérents est fixée à 80.

**15 :** Le règlement intérieur est modifiable sur décision du Conseil d'Administration, ratifié lors de l'assemblée générale.